



ÉCOLE SECONDAIRE

La Frontalière

Ensemble, pour construire la Réussite!

Code de vie

2021 - 2022

RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

Applicable pour l'ensemble du cadre scolaire

APPROUVÉ AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE LA
FRONTALIÈRE LE :

14 avril 2021

PROJET ÉDUCATIF

2019 - 2022

MISSION – VISION - VALEURS

MISSION DE L'ÉCOLE OU DU CENTRE

- INSTRUIRE
- SOCIALISER
- QUALIFIER

VISION : La Frontalière est un milieu de vie accueillant et inspirant qui forme les citoyens de demain

Bienveillance : à LF, la bienveillance, c'est mettre au cœur de ses préoccupations l'humain en lui tendant la main.

Estime de soi : à LF, nous développons l'estime de soi en reconnaissant, en nommant et en nourrissant la valeur unique de chacun.

Engagement : à LF, nous sommes positifs devant les multiples défis et en quête de solutions.



RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

2021 – 2022

Ces règlements visent la qualité de vie à La Frontalière. Ils se veulent des moyens pour développer dans notre école et lors des apprentissages à distance un milieu favorable à l'apprentissage basé sur certaines valeurs issues du projet éducatif qui balisent et encadrent l'exercice des droits et libertés :

OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

- Adoption d'un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de la commission scolaire ainsi qu'envers ses pairs.
- Participation aux activités de l'école qu'il fréquente, en présentiel et en virtuel, concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.
- Implication dans sa réussite scolaire en fournissant les efforts requis.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p>1.</p>	<p>Être présent à toutes les activités offertes par l'école. (voir la dernière page du document pour la liste des motifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Retenue(s); ⇒ Journée pédagogique ou retenue(s) du soir; ⇒ Suspension interne ou externe 1 jour; ⇒ Suspension interne ou externe 3 jours; ⇒ Suspension interne ou externe 5 jours; ⇒ Autres.
<p>2.</p>	<p>Garder le casier qui lui est assigné et en maintenir sa propreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ un retour au casier d'origine; ⇒ un dédommagement pour détérioration: payer, laver ou réparer.
<p>3.</p>	<p>Garder son casier cadenassé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ la responsabilité quant aux pertes et bris possibles.

<p>4.</p>	<p>Consommer des aliments ou gomme à mâcher dans les zones prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repas à la cafétéria; - Collation ou gomme dans les corridors, la place publique et la salle des casiers. <p>Exception: <i>les bouteilles d'eau transparentes anti-dégâts seront permises en classe (exclusion : laboratoires de sciences et d'informatique et plateaux sportifs).</i></p> <p><i>Pas de consommation d'aliments en classe.</i></p>	<p>⇒ une conséquence précisée par le système d'encadrement.</p>
<p>5.</p>	<p>Adopter de saines habitudes de vie en évitant la consommation de boissons énergisantes, la consommation de tabac et l'utilisation de la cigarette électronique sur les terrains du Centre de services scolaire.</p>	<p>⇒ une saisie de la boisson énergisante;</p> <p>⇒ un avertissement et une saisie des cigarettes;</p> <p>⇒ contravention.</p>

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

6.	Être discipliné et calme dans ses agissements en dehors des cours.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une retenue; ⇒ midi-détour ; ⇒ une « suspension-école »; ⇒ une suspension à la maison; ⇒ une conséquence précisée par un membre du personnel.
7.	Respecter les règles de classe et les consignes de l'enseignant en présentiel et en virtuel .	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une conséquence précisée par l'enseignant; ⇒ une expulsion momentanée au corridor; ⇒ une « suspension-période»; ⇒ une « suspension-école »; ⇒ une suspension à la maison.
8.	Respecter l'environnement et le matériel mis à sa disposition.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ nettoyage ou restauration de ce qu'il a détérioré; ⇒ un travail compensatoire; ⇒ remboursement; ⇒ une suspension école; ⇒ une suspension maison.
9.	Apporter son agenda à chaque cours et le maintenir propre.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une conséquence précisée par l'enseignant; ⇒ achat d'un nouvel agenda.

<p>10. Avoir les vêtements d'éducation physique prescrits pour l'activité du cours qui respectent le code vestimentaire :</p> <p><i>*Piscine</i> : Maillot de bain de natation obligatoire pour tous. Pour celles et ceux n'ayant pas ce type de maillot, le port du T-shirt ou du short sera permis.</p> <p><i>Gymnase</i> : espadrilles attachées, short et T-shirt du Summum.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ au port de vêtements qu'on lui assignera; ⇒ une reprise du temps perdu pendant son absence en classe; ⇒ une «suspension-période»; ⇒ une «suspension-école»; ⇒ une suspension à la maison.
<p>11. Avoir sa carte d'identité de l'école en tout temps.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ renouvellement de sa carte et en assurer les frais.
<p>12. Être ponctuel à ses cours.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une retenue; ⇒ une suspension période.
<p>13. Uniquement naviguer sur des sites décents.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une suspension du droit d'utilisation des appareils informatiques pendant 1 mois; ⇒ une suspension du droit d'utilisation des appareils.
<p>14. Demander une autorisation à la direction pour affichage ou sollicitation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ une saisie des biens; ⇒ un retrait de l'affiche.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

15.	Faire le travail demandé et respecter les échéances.	<ul style="list-style-type: none">⇒ une conséquence précisée par l'enseignant;⇒ une récupération pour reprendre le travail;⇒ une retenue le midi, le soir ou en journée pédagogique.
------------	--	--

LES GESTES ET ÉCHANGES PROSCRITS

	DANS LE CAS DE...	L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...
	<p>1. Recours à la violence : Bagarres, menaces ou autres gestes irrespectueux, cyber intimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ la réparation des torts causés; ⇒ l'étude de cas par la direction; ⇒ une « suspension-école »; ⇒ une suspension à la maison; ⇒ une déclaration aux autorités policières; ⇒ une demande de renvoi au CSSHC .
	<p>2. Plagiat : le plagiat est l'acte de copier, de faciliter le copiage de quelque façon lors d'une évaluation ou d'un travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ la note zéro lors de l'évaluation; ⇒ une mesure compensatoire déterminée par l'enseignant.

DANS LE CAS DE....

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..

3. Possession d'objets faisant référence à la violence, exemple : une arme, un couteau, etc.

- ⇒ une saisie du matériel
- ⇒ l'étude de cas par la direction;
- ⇒ une « suspension-école »;
- ⇒ une suspension à la maison;
- ⇒ une déclaration aux autorités policières;
- ⇒ une demande de renvoi au CSSHC.

4. Possession d'un appareil électronique lors des heures de cours, de la retenue ou au Détour.

- ⇒ la confiscation de (pour un cycle horaire) son appareil qui sera remis à la direction;
- ⇒ Suspension au détour pour un cycle horaire.

n.b. : Lors d'épreuves, l'élève se verra attribuer la note «zéro» même si l'appareil n'est pas en fonction.

5. Possession, consommation ou sous l'effet de drogue ou d'alcool;

Application du **«Protocole d'intervention en matière de drogue ou d'alcool»**

Possession, distribution ou vente de matériel obscène;

<https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf>

Vente ou distribution de drogue ou d'alcool;

- ⇒ Suspension interne ou externe;
- ⇒ Une demande de renvoi au CSSHC;
- ⇒ Une déclaration aux autorités policières;
- ⇒ Autres conséquences possibles.

Possession d'accessoires pour consommation de drogue ou d'alcool.

DANS LE CAS DE....

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..

6. * Vol

- ⇒ une remise ou un remboursement de la marchandise volée;
- ⇒ une « suspension-école »;
- ⇒ une Suspension à la maison;
- ⇒ une déclaration aux autorités policières.

*

L'école n'assume pas le coût de remplacement des objets volés.

ABSENCES RECONNUES

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;**
- **Décès d'un proche parent;**
- **Convocation d'un tribunal;**
- **Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.**

ABSENCES AU COURS RECONNUES

(DOIT ÊTRE MOTIVÉES PAR UNE AUTORITÉ PARENTALE)

1. Maladie confirmée par les parents par un billet ou par un appel téléphonique.
2. Consultation auprès d'un professionnel de l'école.
3. Consultation auprès d'un professionnel hors de l'école avec billet attestant du moment de la visite.
4. Examen pour un permis de conduire avec preuve de rendez-vous.
5. Activités organisées et autorisées par l'école (échanges linguistiques, camps, activités diverses, etc.) **après avoir complété le formulaire approprié.**
6. Dans le cas d'activités ne relevant pas de l'école, il doit y avoir entente entre la direction, les parents et les organisateurs. La direction peut refuser la participation si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants ou que le comportement laisse à désirer.
7. L'autobus scolaire n'est pas passé.
8. Suspension de l'école ou d'un cours par la direction de l'école.
9. Pour toute autre absence, il doit y avoir une demande écrite des parents et autorisation de la direction.

Note : *Lorsqu'une confirmation est exigée, l'élève doit avant son départ ou dès son retour la remettre au secrétariat de la vie étudiante. Si le billet exigé n'est pas remis, l'absence sera considérée non motivée avec les conséquences qui en découlent.*

ABSENCES NON RECONNUES

1. Quitter un cours ou l'école sans autorisation.
2. Élève qui s'est levé trop tard.
3. Manquer l'autobus.
4. Travail rémunéré pendant les heures de cours.
5. Magasinage, chasse, pêche, etc.
6. Cours de conduite sur temps de classe.
7. Accompagner un ami à l'hôpital ou autres endroits.
8. Toute autre raison jugée non valable par la direction.

Note : *Quand les absences sont non-motivées, la direction exige la reprise du temps en retenue; l'enseignant met la note zéro (0) pour les examens et les récitations qui ont lieu pendant l'absence et peut exiger la reprise des travaux.*

SYSTÈME D'ENCADREMENT

SYSTÈME D'ENCADREMENT

Manquements mineurs

Manquements majeurs

ACCUMULATION DE MANQUEMENTS MINEURS



- Non-respect des consignes
- Perte de temps
- 1^{er} billet d'infraction

2 pts

RETENUE
30 min. = copie

- Absence à une retenue
- 2^e billet d'infraction et plus.

3 pts

MIDI-DÉTOUR
50 min. = copie

RETENUE LE SOIR
15 H 15 À 17 H 15
Travail personnel ou copie

15 pts

PÉDAGOGIQUE
9 H 00 À 15 H 00
OU 2 RETENUES DU SOIR
15 H 15 À 17 H 15
travail personnel ou copie

30 pts

- Arrêt d'agir
- Costume d'éducation physique

5 pts

SUSPENSION - PÉRIODE
à 75 min.

Suspension école
•45 pts

Suspension maison
•60 pts

Conséquences :

- Une retenue non faite = midi-détour
- Un midi-détour non fait = suspension au détour, soit périodes 1-2 et midi
- Une retenue du soir non faite = pédagogique
- Une pédagogique non faite = 2 journées de suspension (maison et Détour)

- 1^e – 15 PTS = Retenue le soir
- 2^e – 30 PTS = Journée pédagogique ou 2 retenues du soir
- 3^e – 45 PTS = Suspension interne
- 4^e – 60 PTS = Suspension maison